

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Identifiant du produit : Apoxie® Paste - Partie B Durcisseur
Utilisation générale : Pâte adhésive
Description du produit : Matériau semi-vendu Partie "B" d'un système visqueux en deux parties
Forme du produit : La partie B contient le matériau de base et le catalyseur. Les parties A et B sont conçues pour mélangées dans une proportion de 50:50 en poids afin de créer un produit durci.
Nom du produit : Apoxie® Paste - Partie B Durcisseur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente : Apoxie® Paste Part "B" fait partie d'un système à deux composants conçu pour être mélangé afin de créer un médium adhésif utilisé pour remplir, coller, sceller, personnaliser et fabriquer la plupart des matériaux de manière permanente. Teinter avec des pigments pour créer la couleur désirée. Se lisse avec de l'eau pour obtenir une finition semi-brillante. Appliquer sur de la mousse ou d'autres matériaux pour obtenir une couche de surface dure, ajouter de la texture ou embellir. Utiliser comme adhésif pour de nombreuses applications différentes.

Utilisations déconseillées : Aucune.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 2 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH), ce produit est considéré comme dangereux en raison de la possibilité d'irritation de la peau et des yeux.

Irritation cutanée - Catégorie 2

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B - Peau

Irritation des yeux - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité aiguë - Catégorie 4

Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie 2 - Chronique

Effets physico-chimiques néfastes et effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :



Pictogrammes de danger :

Mot de signalisation :

Danger

Mentions de danger :

H315 - Irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions oculaires.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire à l'enfant à naître.

Précautions :

Généralités :

P101 - Si un avis médical est nécessaire, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

P102 - Conserver hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

La prévention :

P261 - Éviter de respirer les poussières. (s'applique uniquement au ponçage du produit fini).

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection lors de la combinaison des parties A et B. Porter des lunettes de protection.

Réponse :

P302 + 352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P391 - Recueillir les déversements.

Stockage/élimination :

P410+P412 - Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 C.°

P501 - Éliminer la partie B périmée et inutilisée conformément à l'installation publique d'élimination des déchets ou de recyclage.

2.3 Autres risques :

Le mélange ne contient aucun ingrédient répondant aux critères des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) et persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Le mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 f) de REACH ou au règlement (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission moins de 0,1 % en poids.

Le phénol, 4-nonyl ramifié CAS 84852-15-3 est un perturbateur endocrinien de la liste I.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélange :**

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE	Classification (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Acides gras, dimères insaturés en C-18 ; avec les acides gras du tall oil	68082-29-1 500-191-5	Irrit. cutanée 2 - H315 ; Dommages aux yeux 1 - H318 ; Sensation cutanée 1 - H317 ; Chronique aquatique 2 - H411	>47.25 - <49.87
Triéthylènetétramine	112-24-3 203-950-6	Tox. aiguë 3 (dermique) - H311 ; Irritation des yeux 1 - H318 ; Sens. cutanée 1 - H317 ; Aquatique 3 - H412	>3.7 - <5.25
Acides gras, dimères insaturés en C-18, avec polyéthylènenepolyamines	68410-23-1 614-452-7	Irrit. cutanée 2 - H315 ; Dommages aux yeux 1 - H318 ; Chronique aquatique 2 - H411 ; Sensation cutanée 1A - H317	>3.15-<4.05
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9	Tox. aiguë 4 - H373 ; Tox. aiguë 4 - H332 ; Irrit. des yeux 2 - H319	>2.25-<4.5
Phénol, 4-nonyl ramifié	84852-15-3 284-325-5	Repr. 2 - H361fd ; Corr. 1B - H314 ; Tox. aiguë 4 - H302 ; Aiguë aquatique 1 - H400 ; Chronique aquatique 1 - H410 ; Dommages aux yeux 1 - H318 ; Facteur M M=10 M(Chronique)=10	>0.45-<0.9

Pour plus d'explications sur les abréviations et les mentions de danger, voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours :****Mesures générales de premiers secours :**

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Montrer l'étiquette lorsque cela est possible.

Mesures de premiers secours en cas d'inhalation :

En cas de symptômes, sortez et aérez la pièce.

Premiers soins en cas de contact avec la peau :

Après manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon.

Si l'irritation persiste ou si d'autres symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux :

Retirer la lentille de contact (le cas échéant).

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Si nécessaire, maintenez doucement la paupière ouverte pendant le rinçage.

Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Premiers soins en cas d'ingestion :

Le risque lié à l'ingestion d'une dose unique devrait être faible.

Surveiller les troubles digestifs en cas d'ingestion et consulter un médecin en cas de troubles.

L'autoprotection aux urgences :

Aucune n'est requise.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 4 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Symptômes/blessures :

Dans des conditions normales d'utilisation, on ne s'attend pas à ce qu'il présente un danger significatif.

Symptômes/blessures après inhalation :

Ne devrait pas constituer une voie d'exposition primaire, à moins d'être poncé après le durcissement.

La poussière ne devrait pas être mesurable étant donné la taille moyenne des articles créés avec ce produit.

Symptômes/blessures après contact avec la peau :

Le contact cutané avec des matériaux en deux parties n'ayant pas réagi constitue le risque le plus important.

Les composants sont des sensibilisants connus.

L'utilisation courante sans protection des mains peut entraîner des rougeurs, des irritations et des dermatites.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux :

Ne devrait pas constituer une voie d'exposition primaire.

La poussière générée par le ponçage des pièces finies peut créer une poussière abrasive dangereuse pour les yeux.

Symptômes/blessures après la déglutition :

L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition primaire.

En cas d'ingestion, le matériau peut créer un blocage.

En cas d'ingestion, consulter un médecin en cas de détresse.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Notes pour le médecin :

Le produit non durci peut provoquer une réaction allergique.

Traitement spécial :

Aucun traitement particulier n'est suggéré.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau ou brouillard fin ; extincteurs à poudre ; extincteurs à dioxyde de carbone ; mousse ; mousse résistant à l'alcool (type ATC).

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucune connue.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec masque complet fonctionnant en mode de demande de pression ou autre mode de pression positive.

Pour les petits feux en plein air, qui peuvent être facilement éteints à l'aide d'un extincteur portable, l'utilisation d'un équipement de protection n'est généralement pas nécessaire.

Informations complémentaires :

Uncured "B" est un matériau humide avec quelques constituants organiques.

On ne s'attend pas à ce qu'il soutienne la combustion.

L'emballage est combustible mais ne présente pas de risque important d'incendie.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgent

Équipements de protection

Gants de protection en cas de rejet accidentel de matériau non polymérisé.

Procédures d'urgence

Aucune n'est requise.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 5 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Pour les travailleurs sociaux

Équipements de protection individuelle

Gants de protection pour manipuler le matériau non polymérisé.

6.2 Précautions environnementales :

La partie B est un semi-solide conçu pour réagir avec la partie A afin de créer un matériau solide et inerte.

La taille maximale du colis est inférieure à 1 kg et il est censé pouvoir être récupéré sur le lieu du déversement sous la forme d'un matériau solide.

Le produit n'est pas suffisamment soluble dans l'eau pour s' disperser en cas de déversement et peut couler au fond.

La partie B, sous une forme n'ayant pas réagi, contient suffisamment de matière organique pour alimenter un incendie en cas de déversement.

En cas d'utilisation d'un média adsorbant, utiliser un média qui ne contribue pas à un incendie ou qui ne réagit pas avec la partie B.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Pour le confinement :

Les déchets peuvent être contenus dans des conteneurs en métal ou en plastique.

Nettoyer :

Les déchets sont semi-solides.

Gratter, pelleter ou ramasser le matériau de toute autre manière.

Éliminer comme déchet solide.

Les déchets ne sont pas dangereux sauf s'ils sont mélangés à des matières dangereuses.

Les parties A et B qui n'ont pas réagi ont une consistance semi-solide et une solubilité limitée dans l'eau.

Si le produit non utilisé ou le matériau final est déversé dans un plan d'eau, il coule au fond et apparaît sous forme de pierre ou de rocher dans plan d'eau.

La taille de l'emballage ne devrait pas créer de déchets importants dans une masse d'eau.

Autres informations

Aucun.

6.4 Renvoi à d'autres services :

Informations complémentaires :

Section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une utilisation sûre

Mesures de protection :

Conseils pour une utilisation sûre :

Stocker à température ambiante (20 - 23°C) et à pression ambiante.

Conseils pour une manipulation sûre :

Conserver dans l'emballage d'origine scellé dans un endroit sec ne dépassant pas 49°C.

Garder les récipients fermés.

Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil.

Protéger l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable à la congélation et au dégel.

Prévention des incendies :

Aucune n'est requise.

Prévention de la formation d'aérosols et de poussières :

Aucune n'est requise.

Précautions environnementales :

Aucune n'est requise.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale :

Porter des gants de protection. (Le nitrile est un matériau acceptable pour les gants dans les épaisseurs de mil qui sont facilement disponibles).

Se laver soigneusement les mains après avoir travaillé avec le produit non durci.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 6 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

En cas de ponçage manuel ou mécanique, portez une protection respiratoire N95, KN95, FFP2 ou mieux pour éviter l'exposition aux poussières respirables.

La partie B n'ayant pas réagi n'a pas une volatilité suffisante pour créer un risque de vapeur lorsque l'on travaille avec les deux parties pour les combiner dans le matériau final ayant réagi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Matériel d'emballage :

Conserver dans l'emballage d'origine scellé à température ambiante (inférieure à 49°C) dans un endroit sec.

Garder les récipients fermés.

Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec.

Protéger l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable à la congélation et au dégel.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves :

Conseils d'assemblage pour le rangement :

Classe de stockage :

Solide combustible.

Matériaux à éviter :

Acides et bases forts.

Températures supérieures à 93°C.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Apoxie Paste Part B est une partie d'un système époxy/argile en deux parties qui est destiné à être combiné pour produire un produit dur durci.

Le composant de la partie B est le durcisseur.

Ce produit, combiné à la partie A, crée un matériau inerte et dur.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Triéthylène-tétraamine N° CAS 112-24-3		
Pays	Valeur limite	Nombre	Commentaires
Autriche		2,0 mg/m3	
Belgique	Valeur limite	2,0 mg/m3	
Bulgarie	OEL TWA	2,0 mg/m3	
France	VME		
Italie, Portugal, États-Unis, limite ACGIH	ACGIH TLV	2,0 mg/m3	
Allemagne	DFG DAK	2,0 mg/m3	
Lettonie	OEL TWA		
Espagne	VLA-ED	2,0 mg/m3	
République tchèque	Limite d'expropriation	2,0 mg/m3	
Danemark	Graensevaerdie (à longue fourrure)		
Finlande	HTP-arvo	2,0 mg/m3	
Hongrie	AK-ertek	2,0 mg/m3	
Irlande	OEL TWA	0,8 mg/m3	
Lituanie	IRV	1,0 mg/m3	
Pologne	NDS	1,0 mg/m3	
Roumanie	OEL TWA	10,0 mg/m3	
Suède	NVG	6,0 mg/m3	
Portugal	OEL TWA	2,0 mg/m3	

Nom chimique	Alcool benzylique - No CAS 100-51-6		
Pays	Valeur limite	Nombre	Commentaires
Autriche			
Belgique	Valeur limite		
Bulgarie	OEL TWA		

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

France	VME		
Italie, Portugal, États-Unis, limite ACGIH	ACGIH TLV		
Allemagne	DFG DAK	22 mg/m3	fraction inhalable et vapeur
Lettonie	OEL TWA	5 mg/m3	
Espagne	VLA-ED		
République tchèque	Limite d'expropriation		
Danemark	Graensevaerdie (à longue fourrure)		
Finlande	HTP-arvo	45 mg/m3	
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA		
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS	240 mg/m3	
Roumanie	OEL TWA		
Suède	NVG		
Portugal	OEL TWA		

Valeurs DNEL / PNEC

Exposition sans effet dérivée/concentration sans effet prédite

(Dose dérivée sans effet / concentration prédite sans effet)

Résine époxy - CAS 25085-99-8

DNEL	Mode	La durée	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	Court terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
L'industrie	Inhalation	Court terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
L'industrie	Dermique	Long terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
L'industrie	Inhalation	Long terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
Consommateur	Dermique	Court terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	Court terme	Systémique	0,75 mg/m3
Consommateur	Oral	Court terme	Systémique	0,75 mg/kg/jour
Consommateur	Dermique	Long terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	Long terme	Systémique	0,75 mg/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	3 mg/l
Eau de mer	0,3 mg/l
Sédiments (eau douce)	0,5 mg/l
Sédiments (eau de mer)	0,5 mg/l
Libération intermittente	0,013 mg/l

Acides gras en C18 non saturés, dimères produits de réaction oligomériques avec des acides gras de tall-oil et de la triéthylènetétramine CAS 68082-29-1

DNEL	Mode	Durée de l'accord	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	à court terme	Systémique	Pas de risque identifié
L'industrie	Inhalation	à court terme	Systémique	952 ug/kg/m3
L'industrie	Dermique	à long terme	Systémique	272 ug/kg/jour
L'industrie	Inhalation	à long terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
Consommateur	Dermique	à court terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	à court terme	Systémique	Pas de risque identifié
Consommateur	Oral	à court terme	Systémique	97,2 ug/kg/jour
Consommateur	Dermique	à long terme	Systémique	97,2 ug/kg/jour
Consommateur	Inhalation	à long terme	Systémique	169 ug/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	4,34 mg/l
Eau de mer	434 mg/
Sédiments (eau douce)	434 mg/
Sédiments (eau de mer)	43,4 mg/l
Libération intermittente	Pas de données

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Alcool benzylique - No CAS 100-51-6

DNEL	Mode	Durée de l'accord	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	à court terme	Systémique	40 mg/kg pc/jour
L'industrie	Inhalation	à court terme	Systémique	110 mg/m3
L'industrie	Dermique	à long terme	Systémique	8 mg/kg pc/jour
L'industrie	Inhalation	à long terme	Systémique	22 mg/m3
Consommateur	Dermique	à court terme	Systémique	20 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	à court terme	Systémique	27 mg/m3
Consommateur	Oral	à court terme	Systémique	20 mg/kg pc/jour
Consommateur	Dermique	à long terme	Systémique	4 mg/kg pc/jour
Consommateur	Inhalation	à long terme	Systémique	5,4 mg/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	1-1,02 mg/l
Eau de mer	100 - 102 mg/l
Sédiments (eau douce)	5,27 mg/kg
Sédiments (eau de mer)	527 ug/kg
Libération intermittente	2,3 mg/l

Phénol, 4-nonyl, ramifié - No CAS 84852-15-3

DNEL	Mode	La durée	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	à court terme	Systémique	15 mg/kg pc/jour
L'industrie	Inhalation	à court terme	Systémique	1 mg/m3
L'industrie	Dermique	à long terme	Systémique	7,5 mg/kg pc/jour
L'industrie	Inhalation	à long terme	Systémique	500 ug/m3
Consommateur	Dermique	à court terme	Systémique	7,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	à court terme	Systémique	800 ug/m3
Consommateur	Oral	à court terme	Systémique	400 ug/kg pc/jour
Consommateur	Dermique	à long terme	Systémique	3,8 mg/kg pc/jour
Consommateur	Inhalation	à long terme	Systémique	800 ug/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	610 ng/l
Eau de mer	411 ng/
Sédiments (eau douce)	411,01 mg/kg de sédiments
Sédiments (eau de mer)	41,1 mg/kg de sédiments
Libération intermittente	41,1 ug/l

Triéthylène tétraamine - No CAS 112-24-3

DNEL	Mode	Durée de l'accord	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	à court terme	Systémique	
L'industrie	Inhalation	à court terme	Systémique	5 380 mg/m3
L'industrie	Dermique	à long terme	Systémique	570 ug/kg pc/jour
L'industrie	Inhalation	à long terme	Systémique	1 mg/m3
Consommateur	Dermique	à court terme	Systémique	1 mg/cm2
Consommateur	Inhalation	à court terme	Systémique	1 600 mg/m3
Consommateur	Oral	à court terme	Systémique	20 mg/kg pc/jour
Consommateur	Dermique	à long terme	Systémique	250 ug/kg pc/jour
Consommateur	Inhalation	à long terme	Systémique	290 ug/m3

Données d'essai des mélanges :

Aucune donnée disponible sur les mélanges.

8.2 Contrôle de l'exposition :**Équipement de contrôle technique approprié :**

Pas nécessaire.

Protection des yeux et du visage :

Aucune n'est requise.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 9 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

L'irritation des yeux ne se produira pas à moins d'être transférée dans les yeux par contact entre les mains et les yeux.

Protection de la peau :

Gants jetables en nitrile non poudrés d'une épaisseur minimale de 3 mils.

Protection respiratoire :

Masque anti-poussière N95/KN95/FFP2 pour le ponçage du matériau durci.

Risques thermiques :

Non applicable au matériel.

Gestion de l'exposition environnementale :

Conserver dans le récipient d'origine et le refermer après en avoir retiré les quantités nécessaires.

Conserver à l'abri de la chaleur.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Pression de vapeur :	Non applicable
Poids spécifique :	Inconnue
Densité de vapeur :	non applicable
Taux d'évaporation :	non applicable
Point de congélation :	Stable à la congélation/décongélation
Odeur :	Légère
Aspect :	Couleur kaki
État physique :	Semi-solide
Gamme d'inflammabilité :	non applicable
Solubilité dans l'eau :	Non appréciable
Valeur pH :	Neutre
Point d'ébullition :	non applicable
Viscosité :	Semi-solide
Point d'éclair :	non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs :	Non applicable
Gaz inflammables :	Non applicable
Aérosols inflammables :	Non applicable
Gaz oxydants :	Non applicable
Gaz sous pression :	Non applicable
Liquides inflammables :	Non applicable
Solides combustibles :	Non applicable
Substances autoréactives :	Non applicable
Liquides pyrophoriques :	Non applicable.
Solides pyrophoriques :	Non applicable.
Substances auto-échauffantes :	Non applicable
Liquides oxydants :	Non applicable
Solides oxydants :	Non applicable
Peroxydes organiques :	Non applicable
Corrosion des métaux :	Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

La partie B est conçue pour réagir avec la partie A.

La partie B, si elle est combinée avec d'autres matériaux, peut réagir avec eux.

Non réactif après combinaison et durcissement des parties A et B.

10.2 Stabilité chimique :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 10 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

La partie B est stable si elle est conservée dans son emballage d'origine et si elle n'est pas mélangée à d'autres matériaux.

10.3 Réactions dangereuses possibles :

Les parties A et B ne subiront pas de réactions dangereuses si elles sont conservées dans leur emballage d'origine et ne sont pas mélangées à d'autres matériaux.

Les composants époxy sont conçus pour réagir entre eux.

Le mélange avec d'autres matériaux peut créer des conditions dangereuses en fonction de ce qui est mélangé avec eux.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter de combiner la partie B avec des matériaux autres que la partie A, conformément aux instructions du fabricant.

Éviter le contact avec des acides ou des bases fortes et des températures supérieures à 93°C.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Acides forts, bases et oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et certains composés organiques.

Dépend de la nature de la décomposition.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**

Aucune information sur le mélange.

Des informations sur les ingrédients sont données ci-dessous.

Toxicité pour les animaux :

Composant	Aiguë	Valeur du test	Espèces
Résine époxy	DL50 par voie orale	>5 000 mg/kg	Rat
Résine époxy	DL50 par voie cutanée	1 110 mg/kg	Lapin
Résine époxy	Inhalation CL50	>20 000 mg/kg	Lapin
Triéthylènetétraamine	DL50 par voie orale	>5000 mg/kg	Rat
Triéthylènetétraamine	DL50 par voie cutanée	>5000 mg/kg	Lapin

Autres informations :**Corrosion/irritation de la peau :**

Le composant époxy est un sensibilisateur cutané.

Lésions oculaires/irritation :

Le composant époxy est un irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le composant époxy est un sensibilisateur.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun composant répertorié.

Cancérogénicité

Aucun composant répertorié.

Toxicité pour la reproduction

Le phénol 4-nonyl ramifié CAS 84852-15-3 est un produit de catégorie 2.

STOT - exposition unique

Le dioxyde de silicium amorphe est répertorié

STOT-exposition répétée

Aucun composant répertorié.

Risque d'aspiration

Aucun composant répertorié.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**En cas d'ingestion :**

Les composants présentent un risque physique en cas d'ingestion et peuvent provoquer un blocage digestif en fonction de la quantité avalée.

Au contact de la peau :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 11 de 14

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Un contact répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation au composant époxyde.

En cas d'inhalation :

Non volatile sous forme solide.

Le solide humide ne présente pas de risque d'inhalation.

Sur le contact visuel :

Le contact direct du produit avec les yeux peut provoquer des rougeurs et des irritations.

11.2 Informations sur les autres dangers**Perturbateurs endocriniens**

Phénol, 4-nonyl ramifié No CAS 84852-15-3.

Inscrit sur la liste 1 des substances extrêmement préoccupantes de l'UE (article 57(f)) pour les rejets dans l'environnement, tant pour les effets sur la santé que sur l'environnement.

Cet ingrédient est lié à un semi-solide et n'est pas facilement disponible pour l'un ou l'autre scénario d'exposition.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité :**

Toxicité aquatique - applicable à la partie A sous forme non polymérisée.

Composant	Animaux	Test	Résultat
Résine époxy	Onchorhynchus mykiss	LC50 - 96 heures	1 - 10 mg/l Chronique 2
Résine époxy	Bactéries	EC0 (0,5 h)	>10 - 100 mg/l
Triéthylènetétramine	Leuciscus idus	LC0 - 48 heures	200 mg/l Chronique 3
Triéthylènetétramine	Algues	IC50-72 heures	>100 mg/l

La partie B non polymérisée est toxique pour l'environnement aquatique.

Le produit durci est insoluble dans l'eau et n'est pas toxique pour le milieu aquatique.

Le produit durci a été utilisé en toute sécurité dans des environnements aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit durci est stable et ne se biodégrade pas dans l'air ou dans l'eau.

La partie B qui n'a pas réagi a une durée de conservation et réagira progressivement pour former un matériau dur et non réactif.

12.3 Bioaccumulation :

Ni le produit durci ni ses parties ne sont bioaccumulables dans les organismes aquatiques.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée d'essai disponible, mais le produit formera une masse insoluble sans potentiel de mobilité dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants susceptibles d'être persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) dans l'environnement à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit contient des composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement et la santé conformément à l'article 57 (f) de REACH ou au règlement délégué (UE)

2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux 0,1 % ou plus.

Le phénol 4-nonyl ramifié CAS 84852-15-3 est une substance chimique de la liste 1 pour ses effets sur la santé et l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables :

Le produit fait partie d'un système polymère en deux parties conçu pour se mélanger et réagir afin de former un matériau dur semblable à la pierre.

Si ce produit devait être libéré dans l'environnement, il n'a pas la capacité de migrer et réagira pour former un matériau semblable à de la pierre.

La taille de l'emballage et les propriétés réactives font que ce produit présente un faible risque pour l'environnement.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 12 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Utilisation prévue :

La partie B non polymérisée est toxique pour les milieux aquatiques et sensibilise la peau selon les critères du SGH.

Éliminer les parties inutilisées de la partie B conformément à la directive 2008/98/CE.

Après l'utilisation prévue :

Le produit durci est inerte dans l'environnement et n'est pas conforme à la directive 2008/98/CE.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Désignation correcte de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire ;

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) dans le présent document est (sont) donnée(s) à titre d'information uniquement, et basée(s) uniquement sur les propriétés du produit non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

État de l'inventaire chimique :

Ingrédients répertoriés sur : TSCA, DSL, inventaires du Japon et de la CE.

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Restrictions REACH de l'UE concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (annexe XVII) :

Aucune restriction n'a été identifiée pour ce produit.

Liste candidate de l'UE des substances extrêmement préoccupantes à autoriser (article 59) :

Le phénol 4-nonyl ramifié CAS 84852-15-3 est inclus dans la liste des perturbateurs endocriniens pour l'environnement.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Ne s'applique pas à ce produit

Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants

Ne s'applique pas à ce produit

Liste REACH britannique des substances soumises à autorisation (annexe XIV)

Aucun ingrédient ne figure sur cette liste.

Règlement (UE) 2019/1148 sur la mise sur le marché et l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Non applicable à ce produit.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 13 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Convention internationale sur les armes chimiques (CAC) Listes de produits chimiques toxiques et de précurseurs

Non applicable à ce produit.

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers :

Non applicable à ce produit.

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable à ce produit.

Seveso III : directive 2012/18/UE mise en œuvre par les règlements de 2015 sur le contrôle des risques d'accidents majeurs (COMAH)

Non applicable à ce produit.

Allemagne - Classe de danger pour l'eau (WGK)

Les ingrédients de la partie B sont répertoriés comme des composants de classe 3 du WGK.

Les pourcentages d'ingrédients exigent que le produit sous forme non réagie soit répertorié dans la classe 3.

La taille maximale d'une masse d'eau ne devrait pas dépasser 6,4 milligrammes (taille maximale de l'emballage de la partie B).

rendent peu probable l'impact sur les masses d'eau en cas de déversement.

Les parties A et B, une fois combinées, transforment les ingrédients réactifs en matières solides qui ne présentent aucun danger pour une masse d'eau.

Le matériau fini ne présente pas de risque pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation formelle de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

Il s'agit de la partie "B" d'un système en deux parties conçu pour être combiné avec la partie "A" afin de produire un produit durci similaire à une pierre à la conclusion. Les utilisateurs visés sont le grand public. Les utilisations varieront mais seront limitées à de petites quantités de parties A et B mélangées ensemble. La voie d'exposition est limitée à la peau et aux yeux par contact accidentel des yeux avec les doigts pendant le processus de mélange. Le produit ne présente pas de risque d'inhalation. L'exposition peut être contrôlée en toute sécurité par le port d'une protection cutanée et le respect de la présente FDS. L'utilisation finale ne présente aucun risque pour l'environnement lors de l'élimination.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact avec la peau

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 - Irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une grave irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 - Très toxique pour la vie aquatique

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Texte complet des autres abréviations

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë

Toxicité aquatique chronique :

Toxicité aquatique chronique

Irritation des yeux :

Irritation des yeux

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 14 de 14

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part B Catalyseur

Irritation de la peau :	Corrosion/irritation cutanée
Sensibilisation de la peau	Sensibilisation de la peau
Repr. Tox :	Toxicité pour la reproduction

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AIIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals ; ASTM - American Society for the Testing of Materials ; bw - body weight ; CLP - Classification, Labelling and Packaging Regulation ; Regulation (EC) no. 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste des substances d'intérieur (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro EC - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Charge associée à une réponse de x% ; EmS - Emergency Schedule ; ENCS - Existing and New Chemicals (Japan) ; ErCx - Concentration associée à une réaction de croissance de x% ; GHS - Globally Harmonised System ; GLP - Good Laboratory Practice ; IARC - International Agency for Research on Cancer ; IATA - International Air Transport Association ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.. o.s.. - Non spécifié par ailleurs ; NO(A)EC - Pas d'effet observé (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet observé (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet observé sur la capacité de charge ; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention ; PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance ; PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Chemicals ; (Q)SAR - (Quantitative) Structure-Activity Relationships ; REACH - Regulation (EC) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature (température de décomposition auto-accélérée) ; SDS - Safety Data Sheet (fiche de données de sécurité) ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwanese Chemical Substances Inventory ; TECL - Thailand Chemical Substances Inventory ; TRGS - Technical Regulations on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative.

Plus d'informations

Conseils en matière de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de qualité.